

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Arrestation d'un agent de la Bicig : les contours de l'affaire

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DANS la journée du 13 décembre, des pandores se sont introduits dans la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig) où ils ont embarqué un employé, menotté sous les yeux de ses collègues qui ont désapprouvé cette descente cavalière ayant suscité de vives réactions et alimenté toutes sortes de commentaires, certains sans lien direct avec la réalité des faits.

C'est dans le souci de cerner au plus près cette réalité que L'Union s'est rendu dans les locaux de la banque pour rencontrer les responsables de cet établissement bancaire qui n'avait pas besoin de cette publicité. Il ressort, selon un responsable de la Communication, Michel Aubert, qui regrette d'entrée cet incident, que dans la journée du lundi 13 décembre, au matin, ils ont été surpris par une intrusion d'Officiers de police judiciaire (OPJ), accompagnés d'un clerc d'huissier de justice. Lesquels ont exigé le paiement de sommes d'argent faisant l'objet d'une saisie attribution sur un compte courant d'un client de la banque. " Ce qui s'est passé, c'est que



Le siège social de la Bicig à Libreville, où s'est produit l'incident.

derrière cette intrusion, ils ont cherché à rencontrer la direction générale. Il faut préciser que la plupart des OPJ étaient armés et c'est peu commun de recevoir ce type d'intrusion armée. En général, quand on a des hommes armés, même s'ils sont en uniformes, dans une banque, ça

amène à se poser des questions au niveau de notre système de sécurité", explique-t-il.

Compte tenu de la nature de leur visite, les OPJ ont été dirigés vers la direction juridique. " Ils ont été accueillis par des collègues du service. L'un d'eux, Y. L., va les recevoir. Mais revenant

des congés, il leur explique humblement qu'il n'a pas le dossier par devers lui. Que l'huissier lui accorde un instant pour sortir le dossier physique du bureau de sa collègue en congés. Cette réponse a été perçue comme une entrave à l'action judiciaire. Le collègue a aussitôt

été menotté, puis sorti de son bureau manu militari devant ses collègues et jusque dans la rue. Outre Y. L., son collègue Monsieur L. N a lui aussi été gravement molesté par les gendarmes", relate-t-il.

Et M. Aubert d'ajouter qu'il faut comprendre que dans ce cas de figure, " lorsqu'il y a un incident de ce type, le protocole de sécurité voudrait que l'on sécurise le bâtiment impacté en bloquant tous les accès. Ce qui a été fait par les agents de la SGS, opérateur commis pour la surveillance des édifices de la banque. Bien entendu, les clients, les collègues ou toute autre personne présentes à ce moment, se trouvent naturellement soumises à cette restriction. Et, il faut souligner qu'au moment où ce protocole a été enclenché, le clerc d'huissier instrumentaire et deux gendarmes étaient encore présents dans le bâtiment". Sitôt le point de la situation fait à la cellule de crise mise en place par la direction générale, l'ordre a été donné à la SGS de rendre à nouveau le bâtiment accessible. Ce qui fut fait autour de 13h.

Contrepoint

Omission compromettante

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA réalité dans cette affaire, comme l'a expliqué le responsable de la direction de la communication, est qu'il s'agit d'un litige entre deux personnes. Et l'une des deux est un client de la banque. Bicig n'est donc que tiers saisi. En d'autres termes, au gré des décisions de justice présentées par les parties en procès, la banque procède, soit à un cantonnement de fonds, soit à une mainlevée. Et ce, conformément aux procédures et dispositions réglementaires en vigueur en la

matière. " Elle (la banque, Ndlr) n'a aucun intérêt à s'affranchir d'une décision de justice, surtout qu'il ne s'agit pas de son patrimoine. Elle veille juste à la régularité de la procédure, pour qu'en retour sa responsabilité ne soit pas engagée. Pour être précis sur le sujet objet de l'incident enregistré le 13 décembre, il est avéré que l'huissier s'est rendu auprès des services de la procureure générale demander l'utilisation de la force publique en omettant de soumettre à son attention toutes les pièces du dossier. Des décisions de justice ont été rendues en faveur de l'autre partie

(obtention de mainlevée). C'est donc sur la base d'un dossier incomplet, d'une information incomplète que la procureure générale a émis cette réquisition de la force publique pour l'application d'une saisie qui avait été levée", rapporte notre source. Face à cette situation, les avocats de la banque ont saisi la procureure générale et ont présenté tous les éléments du dossier. Une enquête a été ouverte.

En outre, la Bicig, via ses avocats, a porté plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance, contre le cabinet d'huissiers et

le clerc, pour que les auteurs, les complices et les instigateurs viennent s'expliquer.

Il nous est revenu que cette équipe du clerc d'huissier, accompagnée des officiers, s'était déjà présentée à la banque au mois de novembre. Au cours de cette première visite, toutes les explications, preuve à l'appui, leur avaient été données sur l'impossibilité pour la banque de donner suite à leurs prétentions. " C'est donc curieux qu'ils apparaissent quelques jours après, alors qu'aucun autre acte n'a été posé entre-temps", s'étonne notre interlocuteur.